

ZETES INDUSTRIES

Société anonyme • Rue de Strasbourg 3 • 1130
Bruxelles

Numéro d'entreprise 0425.609.373

Registre des personnes morales (Bruxelles)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES • CONVOCATION

Le Conseil d'Administration invite les actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le mercredi **25 mai 2011 à 10h00, Da Vinci Science Park**, rue de Strasbourg 3 à 1130 Bruxelles.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire est le suivant:

1. Présentation des activités du groupe Zetes.
2. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.
4. Discussion sur les comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.
5. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 et affectation du résultat. Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010, en ce comprise l'affectation suivante du résultat :

Bénéfice de l'exercice :	€ 2.053.002
Bénéfice reporté exercice précédent :	€ 739.418
Résultat à affecter :	= € 2.792.420
Prélèvement sur les réserves	€ 2.856.548
Affectation à la réserve légale :	€ -102.650
Dividende brut aux actions :	€ -5.389.714
Bénéfice reporté:	= € 156.604

soit un dividende brut de 1,00 euro par action, donnant droit à un dividende net après précompte mobilier de 0,75 euro par action ordinaire et de 0,85 euro par action VVPR.

6. Décharge aux administrateurs:

Proposition de décision: donner par vote spécial décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.

7. Décharge au commissaire:

Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.

8. Nominations d'administrateurs:

Proposition de décision:

- renouvellement des nominations au poste d'administrateur de Zetes Industries S.A. de : Messieurs Pierre Lambert, Jean-Marie Laurent Josi, Alexandre Schmitz, José-Charles Zurstrassen (administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés), Olivier Gernay et Paul Jacques (administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés). Ces mandats prendront fin dès après l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2015;
- nominations au poste d'administrateur de Zetes Industries S.A. des sociétés : Alain Wirtz SA ayant pour représentant permanent Mr Alain Wirtz, Jean-François Jacques SPRL ayant pour représentant permanent Mr Jean-François Jacques et Floris Vansina BVBA ayant pour représentant permanent Mr Floris Vansina. Ces mandats prendront fin dès après l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

9. Emoluments du Conseil d'Administration:

Proposition de décision: approuver les émoluments du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011 : rémunération annuelle fixe de 6.000,00 € par administrateur-non exécutif à laquelle s'ajoute une rémunération proméritee de 500,00 € pour chaque présence à un Conseil d'Administration et, pour les administrateurs qui sont membres du Comité d'Audit, une rémunération de 1.250,00 € pour chaque réunion du Comité d'Audit à laquelle ils prennent part.

10. Nomination du commissaire et fixation des émoluments:

Proposition de décision :

- Le Conseil d'Administration propose, sur base de la proposition du Comité d'Audit, de renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat d'auditeur de RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren SC SCRL (BCE 0429.471.656), ayant son siège social Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Uccle, qui arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011. La société civile RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren SCRL (dénommé en 2008 « Dupont, Koevoets & C° ») était précédemment représentée par Mr. Thierry Dupont et il est proposé

qu'elle soit représentée, à dater du renouvellement du mandat, par Mr Laurent Van der Linden. La société RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren sera mandatée pour l'audit des comptes statutaires et consolidés de Zetes Industries SA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 suivant sur les comptes de l'exercice 2013.

- Approbation de la rémunération proposée de 40.000 € par an (comptes statutaires et consolidés).

11. Dérogation à l'Article 520ter du Code des sociétés.

Proposition de décision : Pour l'exercice 2011, déroger par approbation expresse de l'Assemblée Générale au prescrit de l'article 520ter du Code des sociétés.

12. Questions des actionnaires conformément à l'article 540 du Code des sociétés.

**

*

Conditions d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

Conformément à l'article 536 du Code des sociétés et à l'article 24 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé que les actionnaires seront admis et pourront voter à l'assemblée pour autant qu'ils puissent faire la preuve, sur la base de la procédure décrite ci-dessous, de la détention, le 19 mai 2011 à 24h00 (heure belge) («date d'enregistrement»), du nombre d'actions pour lequel ils ont l'intention d'exercer leur droit de vote à l'assemblée.

Afin de prouver à la société le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement, les actionnaires doivent procéder de la manière suivante :

Pour les actionnaires nominatifs:

Ils communiqueront à Zetes Industries, entre le 18 mai 2011 et le 23 mai 2011, le nombre d'actions pour lequel ils prendront part à l'assemblée :

Par fax : +32 (0)2 728 37 51

Par e-mail : investor@zetes.com

La détention à la date d'enregistrement du nombre d'actions communiqué sera confirmée par Zetes Industries par la consultation du registre des actions nominatives.

Pour les actionnaires au porteur:

Les détenteurs d'actions au porteur imprimées doivent déposer physiquement le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent être enregistrés à la date d'enregistrement auprès d'une des agences belges de KBC Bank SA ou Fortis Banque SA, et ceci avant la date d'enregistrement. La possession des actions à la date d'enregistrement sera constatée sur la base de la confirmation du dépôt qui sera transmise à Fortis Banque, banque centralisatrice. Les actions ainsi déposées seront remises à disposition des actionnaires le 20 mai 2011 à l'ouverture des agences bancaires.

Les détenteurs d'actions au porteur inscrites en compte-titres doivent communiquer à une agence de KBC Bank SA ou Fortis Banque SA, au plus tard le jour précédent la date d'enregistrement, le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement pour lequel ils souhaitent être enregistrés. La constatation de la possession du nombre d'actions à la date d'enregistrement sera confirmée par les banques-guichets à Fortis Banque, banque centralisatrice.

Les personnes physiques qui participent à l'assemblée en qualité de propriétaire de titres, de mandataire ou d'organe d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité pour avoir accès au lieu de la réunion. Les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataires spéciaux.

Les participants sont invités à se présenter au lieu de la réunion 45 minutes au moins avant l'assemblée, pour procéder aux formalités d'enregistrement.

Les documents que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires, pourront être consultés gratuitement et téléchargés sur le site internet de la société à partir du 22 avril 2011. A partir de cette date, les actionnaires peuvent, les jours non fériés et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, prendre connaissance, au siège social, des documents que la loi requiert de mettre à leur disposition. Ces documents seront également envoyés aux actionnaires nominatifs.

La présente convocation s'applique également aux détenteurs de warrants.

